

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 15

Votants..... 15

Procurations..... 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 19 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIALA Daniel, VIDAL Didier**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 15/07/2024

SEANCE N° 12**DELIBERATION N° 13****MODIFICATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2024****EN RECETTES ET EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024 :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 218 : Autres immobilisat° corporelles | | 65 987.59 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 65 987.59 € |
| R 1641 : Emprunts en euros | | 65 987.59 € |
| TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées | | 65 987.59 € |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé**Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc**Le Maire
Claude VIDAL**Acte rendu exécutoire*

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

